

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2008**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Michel SCHNEIDER, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Pierre MAUCOURT, Christine KIEFFER, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : NEANT.

**ABSENTS NON EXCUSES**: Cédric MAURICE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 08 Septembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Jacqueline LEGAY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Demande d'exonération de la taxe d'ordures ménagères.

**ORDRE DU JOUR**

**059. DECISION MODIFICATIVE N° 2 M14 2008**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

**Section Fonctionnement**

**Dépenses**

- c/ 66111 Intérêts	+ 2000 €
- c/023	- 2000 €

**Section Investissement**

**Dépenses :**

- Opération 37 Acquisition d'Immeubles	- 2 100 €
- Opération 400 Bâtiments communaux	- 4 475 €
- Opération 44 Acquisition de Matériel	- 8 000 €
- Opération 50 Voirie Diverses Rues	- 3 000 €
- Opération 70 SACR 2008	+ 17 575 €
- Opération 37 Acquisition d'Immeubles	- 2 000 € (pour intérêts)

**Recettes**

- c/021	- 2 000 €
---------	-----------

**060. RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT NON TITULAIRE**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée d'un an à raison de 16h47 par mois à compter du 2 Janvier 2009.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**061. REVISION SIMPLIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE MARIEULLES**

*Dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du POS de Marieulles, Monsieur le Maire propose au Conseil que les frais annexes (publications, rémunération du Commissaire-Enquêteur, etc...) soient pris en charge par le SIVOM DES COTES.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

**062. COUPES DE BOIS**

*Comme chaque année des coupes de bois peuvent être réalisées dans les bois communaux au lieu dit « Les Champs la Table » Section 3 secteur Vezon.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler la mise en vente de bois de chauffage et piquets d'Acacias pour les habitants de Marieulles et de Vezon au tarif de 6 € le stère.*

*Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité, et charge Messieurs Jacky MERY, Thierry TRESSE et Pascal THIERY :*

- de la délimitation des parcelles ;*
- du suivi de l'exploitation ;*
- de faire respecter l'interdiction d'accès au chemin par des tracteurs.*

**063. DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES**

*Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'exonération de la taxe des ordures ménagères d'un garage situé à Vezon isolé, indépendant et non contigu à l'habitation principale ne faisant pas l'objet de production d'ordures ménagères.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de transmettre cette demande aux services de la CA2M chargés de la gestion.*

**DIVERS**

*Infos diverses :*

- Conseil Général : informations sur les aides attribuées aux communes.*
- Recensement des projets de travaux communaux.*
- CA2M : Inventaire des fossés communaux.*
- Amicale des Maires du Canton de Verny : la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries se déroulera le Samedi 25 Octobre 2008 à MARLY Salle de cinéma à 9H00. Les lauréats de notre commune pour Vezon Mme Michèle DELATTRE et Marieulles M. Luc FELIX.*
- Assemblée Générale de l'Association « Les Orchidées aura lieu le Jeudi 23 Octobre 2008 à la Salle de Vezon à 20h30.*
- Informations aux habitants de Marieulles-Vezon concernant le projet de révision simplifiée du POS de Marieulles.*

Marieulles, le 21 Octobre 2008

Le Maire,

P.MUEL